

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Février 2023

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie – BERG Florent - BENNARA Alain – KOLOPP Frédéric– MISCHLER Sébastien – NEUROHR Loïc - SINTEFF Jacky -

Membre absent excusé : BERG Pierre Gabriel (excusé) – WALTER Denis (pouvoir donné à BERG Florent)

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 13 février 2023, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

INTERVENTION OFFICIELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE EN VUE DE LA PRESENTATION DU DISPOSITIF “PARTICIPATION CITOYENNE”

N° 57506-2023-01/01

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du projet de rattachement de la commune au dispositif de “Participation Citoyenne”, de l'intervention officielle de la gendarmerie nationale, en l'occurrence, le gendarme CARDINE Rémy, (correspondant sureté) de la communauté des Brigades de gendarmerie de Dieuze, reliant les Brigades de gendarmerie de Fénétrange – Dieuze et Albestroff, qui procède à la présentation du dispositif aux membres du conseil municipal et aux citoyens, qui font office de référents volontaires, pour être lié au dit dispositif.

Le Maire informe le conseil municipal de la participation officielle à la réunion des citoyens volontaires, pour être nommés comme des référents, à savoir : les adjoints, Jean Marie BOUR et Florent BERG – Jacky SINTEFF - Romain WIRIKOFFE – Alphonse WINKLER et de Alexis WIES.

Après délibération, le conseil municipal, autorise l'intervention de l'information de la Gendarmerie.

Texte adopté à l'unanimité.

Intervention du Gendarme CARDINE Rémy, qui à l'aide d'un power point, effectue la présentation officielle du dispositif aux personnes présentes, en définissant le rôle de chacune des parties, à savoir : le maire – les résidents référents – la gendarmerie et de la procédure administrative, qui en découle.

RATTACHEMENT DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF “ PARTICIPATION CIOYENNE”

N° 57506-2023-01/02

Le maire informe le conseil municipal, qu'à l'issue de la présentation officielle ci-dessus, il propose le rattachement de la commune au dispositif “Participation Citoyenne” avec la gendarmerie, avec proposition de désignation des divers Référents de la commune au dispositif, à savoir : les adjoints Jean Marie BOUR et Florent BERG – Jacky SINTEFF (conseiller municipal) – Romain WIRIKOFFE (employé municipal) – Alexis WIES (technicien supérieur) et Alphonse WINKLER (Retraité)

Ce rattachement de la commune est un procédé officiel, qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'une commune, qui fera l'objet d'une signature par un protocole entre le maire, le préfet et le commandant de groupement de la gendarmerie, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, qui détermine les modalités pratiques de mises en œuvre d'évaluation et du contrôle du dispositif.

“Les référents citoyens” sont choisis par le maire, sur la base du volontariat, de leur disponibilité et du bénévolat, pour faire le relais entre les habitants de la commune et la gendarmerie locale. Ils alertent la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout autre fait de nature à troubler l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens, dont ils seraient témoins. Ils relayent les conseils de prévention de la gendarmerie auprès des habitants.

En renforçant ainsi le contact et les échanges d'informations avec les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la Police de sécurité du quotidien. Elle permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

“La Gendarmerie” : Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent, en l'occurrence le gendarme CARDINE Rémy, pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents

(recueil des informations, dispense de conseils et prévention aux fins d'information de la population). Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif mis en place.

Prévision de la mise en place des panneaux spécifiques "Participation Citoyenne et "Voisins Vigilants" à l'entrée et sorties de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire, et d'approuver le rattachement de la commune au dispositif de "Participation Citoyenne" et de "Voisins vigilants".

Texte adopté et voté à l'unanimité.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE **"LE PREAU" AUX ASSOCIATIONS**

N° 57506-2023-01/03

Le maire informe le conseil municipal, qu'après avoir voté la révision des prix de location de la salle communale "le Préau" (délibération n°57506-2022-03/04 du 27 mai 2022), qu'il propose de pérenniser les deux gratuités annuelles de la location de la salle communale destinées aux associations de la commune, qui ne s'acquitteront que des charges d'énergie et de consommations.

Les associations bénéficieront également de la mise à disposition gratuite de la salle communale "le Préau", pour faire leur réunion annuelle, ou toute réunion utile à la bonne organisation d'une manifestation.

En outre, les associations actives de la commune bénéficieront respectivement d'une subvention annuelle de 200 euros, en guise de soutien.

Pour ce qui est de la salle du conseil municipal, elle n'a pas vocation à être louée, d'une part sur le plan juridique (salle non classée en ERP au même titre que la salle communale), et d'autre part sur le plan sécurité et incendie. Il s'agit d'une salle restreinte, qui est uniquement destinée aux réunions du conseil municipal, et autres protocoles administratives (mariage, Pacs, ect).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser les deux gratuités annuelles aux associations de la municipalité et le paiement des consommations de charges.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

GESTION RENOVATION DU LOGEMENT AVANT DE LA MAIRIE

N° 57506-2023-01/04

Le maire informe le conseil municipal, que le logement communal, de type F3, situé au-dessus de la mairie à l'avant, est vacant depuis le 1^{er} décembre 2022, suite au départ de l'ancien locataire, qui aura passé 30 années dans le logement. L'appel à un nouveau locataire sera publié sur le site internet et sur le bon coin. Des candidats potentiels se sont déjà fait connaître.

A l'issue de l'état des lieux effectué le 1^{er} décembre 2022, il apparait que le logement est complètement vétuste, et qu'avant la remise en location, le logement de type F3, nécessite une rénovation complète avec divers travaux, à savoir : la remise aux normes de l'électricité, la mise en place d'un système de chauffage électrique avec radiateurs (inexistant), le rafraîchissement en peinture des murs et plafonds, ainsi que la remise aux normes des tuyaux d'eau froide et eau chaude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à effectuer l'ensemble des démarches auprès des entreprises et artisans nécessaires aux fins de rénovation du logement.

Texte adopté et voté à l'unanimité

DIVERS

N° 57506-2023-01/05

Les Divers sujets abordés :

- Eclairage Public : Pour le 1^{er} adjoint, Jean Maire BOUR, voir le problème d'éclairage, qui reste allumer jusqu'à 7h30 le matin.

- Entretien des haies et des fossés :** Le 2^{ème} adjoint Florent BERG a été chargé par le maire de faire le point sur l'entretien des haies sauvages et des fossés (curage), qui bordent les chemins communaux. A noter que certains propriétaires font l'objet d'un rappel de l'entretien des haies, qui bordent leurs propriétés et débordent sur la voie publique.
- Le Bulletin Annuel 2022 :** La distribution des bulletins annuels 2022 de la commune devrait intervenir ces prochains jours et ce avant la fin de la semaine.
- Projet 2 / Rénovation du bâtiment de la mairie :** l'année 2023 sera consacrée à l'établissement des devis nécessaires (rénovation : toiture avec isolation – isolation externes des murs – chauffage - mises aux normes électriques – peinture interne des murs et menuiseries – changement de meubles – informatique – réorganisation des bureaux de la mairie.
- Fleurissement du village:** une réflexion sera menée, pour poursuivre ou non notre participation à ce concours, qui nous impose de nouveaux défis techniques et professionnels. Par contre, le fleurissement de la commune sera maintenu.
- Les dossiers de rénovation intérieure du temple :** Désignation d'un maître d'œuvre avec déclenchement des travaux de rénovation interne dans le temple.
- Repas Séniors :** Prévision de l'organisation et la gestion du repas des séniors dans la période propice soit fin septembre soit début octobre. Date à définir avec choix du traiteur (Toque dorée ouSarrebourog). Les devis seront sollicités.
- Atelier Municipal :** Prévision de nomination par arrêté municipal d'un responsable de l'atelier municipal chargé de l'entretien des machines et outillages de la municipalité. Le maire propose de nommer le conseiller, Jacky SINTEFF, qui possède les compétences requises.
- Ancienne station d'eau :** commande d'un nouveau couvercle, toujours en cours d'attente de devis et de réception (Ent MGM de Saint Jean de Kourzerode) – Démarches effectuées pour placement et préservation de la source au Patrimoine de la commune.
- Visite personnalités :** En attente de visite de Mme BELHRITI Catherine, Sénatrice et Vice-Présidente Régionale et de M. SIMON Bernard (Conseiller Départemental).
- Réattractivité de la pêche à la Sarre :** Dans le cadre de la mise en place de la réattractivité de la pêche et de la création d'un poste de garde Pêche, trois candidats se sont déclarés, à savoir Jacky SINTEFF – Romain WIRIKOFFE et Pierre ESSELIN. Il y aura un titulaire et un suppléant qui feront l'objet d'une formation spécifique.
- Columbarium :** Toutes les cases sont occupées. Nécessité d'extension au sol. Suite au décès de Benoit GERNE, une première caserne au sol sera mise en place, pour recevoir l'urne du défunt à la demande de sa famille. Proposition de casernes (petites tombes) et de cavurnes au sol (simple plaque au sol) – Contact pris avec l'entreprise PELTRE d'Albestroff, pour travaux et devis en vue projet de prolongation au sol.
- Des bancs publics de repos au Sand :** Réflexion toujours en cours sur la mise en place de plusieurs bancs publics de repos sur le chemin qui entoure le Sand permettant aux promeneurs de se reposer. (définir le nombre et les emplacements).
- Projet de nomination officielle des squares :** Réflexion toujours en cours avec proposition de nouveaux noms. (Square de l'Europe, et Square de la Paix !!!) Décision sera prise en cours d'année 2023. (Prévision installation des panneaux d'appellation.)
- Hello Pizzas :** Mis en place depuis le 31/10 d'un nouveau commerçant ambulant de vente de Pizzas/Flammes, qui provient de Goerlingen. Trois passages effectués sur la commune. Nécessité de faire le point pour l'année 2023, en vue du maintien du commerçant ambulant.
- Décès de BREY Richard :** Le Maire regrette le refus de la sonnerie des cloches de l'église et du temple pour le Glas, lors du décès de Mr BREY Richard, l'ancien boulanger. Lorsque l'église fait preuve d'impartialité, elle s'honore. Et lorsqu'elle fait preuve de partialité, elle se déshonore. Fin de polémique.

Prévision de la prochaine réunion la semaine 12 avec comme ordre du jour : compte administratif et compte de gestion 2022 & budget primitif 2023.

Fin de séance à 22 heures 30,

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 23 Février 2023

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 23 Février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzeln, le 23 Février 2023

Le Maire :
Patrick SINTEFF

